

## **F. Gabriel Dufour.- Fils cadet de Robert Dufour**

Gabriel est le cadet des enfants issus du second mariage de Robert Dufour. Né vers 1715, il est âgé d'environ dix ans quand Louise Gagné, sa mère, s'en vient à la Petite-Rivière. Pour le bambin qui avait environ quatre ans quand Robert Dufour mourut noyé, il se souvient à peine de son père, disparu trop tôt. Il est plausible d'imaginer qu'il considère le second mari, Guillaume Boily, comme "son père".

On peut supposer aussi que pendant ces années de son adolescence, de 1726 à 1740, il passa beaucoup de temps à la Petite-Rivière, chez ses soeurs Marie-Reine et Barbe, ou chez son frère Joseph, ou encore à l'Île aux Coudres, chez son frère Bonaventure. En effet, celui-ci demeura sur l'île de 1736 à 1742, environ cinq ans, et nous croyons que Gabriel demeurerait avec son frère pendant ce temps. Ce qui nous amène à cette hypothèse est le fait que Gabriel maria une "fille de l'Île", Geneviève Tremblay, de la famille de François-Xavier Tremblay et de Madeleine Bouchard, habitants de l'Île aux Coudres. Pendant ces années, il acquiert de Jacques Bonneau, une terre "*d'un arpent et demie et douze pieds et plus s'il y de terre situé à l'Île aux Coudres ... (et) de cinquante arpents de profondeur*"<sup>133</sup>.

Le 4 juillet 1741<sup>(78)</sup>, Louise Gagné avait partagé la terre de la Petite-Rivière, entre ses neuf enfants. Chacun avait donc eu 1/9 de 3/4 d'arpent, i.e. 1/12 d'arpent.

Mais onze ans plus tard<sup>134</sup>, Gabriel se départit de cette parcelle de terrain, au profit de Bonaventure, son frère :

*"fut présent en sa personne gabriel dufour hebitant de liles aux coudres lequel a cédé à bonaventure dufour son frère tous le terrin qui(l) peut avoir et prétendre dant(dans) la terre de la petite rivière à luy échu par héritage de feu louise gagné sa maire ... ce pour et moyennant le prix et somme de soixante et dix livres monais du päys ... passé le vingteun (21) mars mil sept cent cinquante trois présence de louï tremblay et jacque lavoye taimoin dont le dit louï tremblay et gabriel doufourd ont declaray ne scavoit signé après lecture à eux faite suivant L'ordonnance jacques lavoye et bonaventure dufour ons signé avec nous."*

Les signatures de Fenasse (Dominique Fenasse, marchand), de "*jen baptieste*" fortin et de Michel Lavoye, notaire Royal, apparaissent au bas. Mais celles de Jacques Lavoye et de Bonaventure Dufour n'y sont pas, malgré l'affirmation du notaire Michel Lavoye. Celle de Jean-Baptiste Fortin apparaît mais le notaire n'avait pas indiqué la présence de Fortin à ce contrat. (Explication : La copie que nous avons est probablement celle du copiste Sim..., dont nous ne pouvons lire le nom exact ... )

Enfin, 5 ans plus tard<sup>135</sup>, Augustin Boivin cède à Gabriel Dufour "*une part de terre qu'il a vendu cent deux livres*". D'autre part, l'on sait qu'il ne s'est pas installé à la Baie St-Paul, puisqu'au printemps 1751, il y vendait une terre qu'il possédait sur la seigneurie du Gouffre. En voici les termes<sup>136</sup> :

*"Jay soussigné Gabriel Dufour en présence de témoins cy Bas nommés Lequel "je reconnais et déclare que la terre que je vendue à Antoine Gauthier qu'il peut en jouir et déclare que la dite vente est bonne tant pour luy que pour ses oirs et den faire et disposer à sa volonté dont le dit Antoine gauthier a donné vingt sols pour les Epingles fait ce vingt neuf juin mil sept cent cinquante et un en présence de françois perron et du Sieur Pierre Des Champs et du Sieur joseph Borel dit Clermont témoins qui ont signé et möy gabriel Dufour déclare ne scavoit signé (sign.:) pierre deschamps, joseph Borel dit Clermont, françois pairon"*

<sup>133</sup> Le 04.11.1740, vente de Jacques Bono(Bonneau) à Gabriel Dufour.

<sup>134</sup> Gr. Michel Lavoie, 21.3.1753, Vente Gabriel Dufour à Bonaventure Dufour.

<sup>135</sup> Le 6 avril ou 6 août 1745, vente Augustin Boivin à Gabriel Dufour.

<sup>136</sup> Acte fait sous seing privé, le 29 juin 1751,

Ratification faite le 01 mars 1760, devant le notaire Antoine Crespin.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Gabriel Dufour*

(Ratification faite le 1<sup>er</sup> mars 1760, neuf ans plus tard !):

*"Le billet cy devant portant ratification a été mis et déposé en mains du notaire soussigné pour estre mis et déposé aux rangs et parmi ses minutes par le Sr antoine gauthier dit Larouche nommé nommé au dit billet duquel dépôt le dit gauthier a requis acte et a luy à l'instant octroyé pour servir et valoir toute fois et quant requis serat fait et à la Baye st paul le premier de mars mil sept cent soixante en présence du Sr Joseph Dufour huissier Royal en La petite riviere paroisse de st françois xavier et jacque Simard Seigneur de la Rivière du Gouffre aussi témoins qui a ainsi que le dit gauthier signé avec nous dit notaire Lecture faite suivant L'ord ... et deux lignes et un mot rayés nuls*

*Antoine gaultier      Jh Dufour      jacques Simard      Crespin (notaire)"*

Pourtant le 11 décembre 1756, Gabriel reçoit encore une concession de Noël Simard, Seigneur de la moitié de la Seigneurie du Gouffre <sup>137</sup>.

### ***a. Descendance de Gabriel :***

Le MARIAGE de Gabriel et de Geneviève Tremblay eut donc lieu à l'Île aux Coudres, le 21 mai 1742, et il devrait être inscrit au registre de Baie-St-Paul : mais nous ne l'y trouvons pas. Pourquoi ? Un oubli du missionnaire? Destruction ou perte des registres? Geneviève Tremblay donnera six enfants à son Gabriel : un garçon, Jean-François-Gabriel, quatre filles, Geneviève, Judith, Victoire et Pélagie, puis un autre garçon, Marc-Guillaume.

Hélas! Victime de l'épidémie de « Picote » qui sévissait, GENEVIÈVE DÉCÈDE en septembre 1755, peu de temps après la naissance de Marc-Guillaume, laissant Gabriel seul avec six jeunes orphelins, dont l'aîné n'avait que douze ans ; le cadet Guillaume commençait à peine ses premiers pas. C'était en septembre 1755.

L'acte d'inventaire des biens de Gabriel, en mai 1756 <sup>138</sup>, indique, avec assez de précision, la date du décès de Geneviève Tremblay, *"arrivé au mois de septembre"* de l'année précédente, c'est-à-dire à la fin de l'été 1755. Après avoir donné les noms des six enfants et leur âge respectif, le notaire dresse la liste, assez pauvre, des biens que possède Gabriel Dufour : quelques ustensiles de cuisine, plats de terre, outils de ferme :

### ***b. Texte quasi intégral de l'Inventaire du 3 mai 1756 <sup>(138)</sup> :***

*"Lan mil sept cent cinquante six le trois du mois de may après midy ala (à la) requette du Sr gabriel Dufour habitant de Lisle aux Coudres veuf de defunte geneviève tremblay tant en son nom acause dela Communauté de biens qui a esté entre la ditte defunte et luy que comme tuteur de Jean-françois âgé de treize ans, de marc guillaume âgé de trois ans, de Geneviève âgée de onze ans, de marie Judith âgée de neuf ans, de marie victoire âgée de sept ans, de pélagie âgée de cinq ans tous enfants mineurs issus du mariage du dit gabriel Dufour avec la ditte defunte geneviève tremblay et en présence du Sr Louis Tremblay habitant de la d. isle aux Coudres oncle maternel des dits mineurs par acte reçu par le notaire soussigné en ce jour autorisé de Monseigneur L'intendant suivant son ord ... ce en datte du vingt sept avril dernier Les dits mineurs à eux dire et le porter seul héritier de la ditte defunte geneviève tremblay leur mère par nous antoine Crespin notaire Royal immatriculé en la prévosté de québec résidant en La Coste de Beaupré paroisse du château Richer soussigné a etté fait Bon et Loyal inventaire et description de tous et chaqu'un les biens meubles et immeubles or argent monnayé et non monnayé Lettres titres et papiers dépendant de la ditte communauté Les dits meubles estant existant en la maison où la ditte defunte faisait sa demeure au jo(ur de) son décès arrivé au mois de septembre Les dits meubles portés et estimés (par Sr Joseph) Dufour huissier Royal immatriculé (en la ville) de Québec assisté des Srs Etienne Debien Zac(harie) hervé tous deux demeurant en la ditte ille aux Coudres qui les ont portés estimés à leurs âmes et Conscience eu égard du temps*

<sup>137</sup> Greffe Michel Lavoie, le 11.12.1756, Concession de Noël Simard à Gabriel Dufour

<sup>138</sup> Greffe Antoine Crespin, le 03 juin 1756, Inventaire des biens de Gabriel Dufour et feu Geneviève Tremblay.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fis Gabriel Dufour*

présent et aux ... des deniers selon ... qui ... et a signé le dit Sr Joseph Dufour les autres susnommés ayant déclaré ne le scavoir de ce enquis Lecture faite suivant L'ord.ce (ordonnance)

# une ligne rayé nul un renvoi à la marge approuvé (dans la marge)

# les dits meubles et immeubles montrés et mis en évidence par le dit tuteur après les avoir presté(prêtés) entre nos mains de n'avoir rien caché ny fait cacher dire et ... indirectement sous la peine de L'ord. ce a ce introduittes qui luy ont esté donné entendu par le dit notaire soussigné

J d (joseph Dufour)

Cr (Ant. Crespin, notaire)

<i> dans la ditte maison s'est trouvé</i>	
<i> un crochet servant de crémaillè. porté dix sols</i>	<i> 10 s</i>
<i> ITEM une plaque de poele et son tuyau de deux feuilles de tolle et la porte et entre ... de poele le tout prisé estimé ensemble vi(ngt) quatre livres</i>	<i> 24 £</i>
<i> ITEM deux chaudières de fer felée garnie de chaqu'une un cercle de fer prisée ensemble dix huit livres</i>	<i> 18 £</i>
<i> ITEM une marmite de fer felé garnie d'un vieu couvert prisée estimée six livres</i>	<i> 6 £</i>
<i> ITEM une ditte petite sans couvert prisée estimée deux livres</i>	<i> 2 £</i>
<i> ITEM une poele a frire prisée estimée trois livres</i>	<i> 3 £</i>
<i> ITEM une ditte demie usée prisée deux livres</i>	<i> 2 £</i>
<i> ITEM une culière a pot demye usée cinq sols</i>	<i> 5 s</i>
<i> ITEM un gril demi usé p.estimé une livre</i>	<i> 1 £</i>
<i> ITEM une pele a feü p. est. deux livres dix sols</i>	<i> 2 £ 10 s</i>
<i> ITEM une paire de chenet douze livres</i>	<i> 12 £</i>
<i> ITEM une petite cruche quinze sols</i>	<i> 15 s</i>
<i> ITEM une ditte une livre</i>	<i> 1 £</i>
<i> ITEM une ditte de grès pr. est. cinquante sols</i>	<i> 2 £ 10 s</i>
<i> ITEM deux falies(?) pr. ensemble cinquante livres</i>	<i> 50 £</i>
<i> ITEM un dit vingt cinq livres</i>	<i> 25 £</i>
<i> ITEM deux cruches de terre p. estimé ensemble deux livres</i>	<i> 2 £</i>
<i> ITEM dix culieres détain demie usée pr. est. deux Livres</i>	<i> 2 £</i>
<i> ITEM quatre fourchette dacier p. est. huit sols</i>	<i> 8 s</i>
<i> ITEM un Ba(s)in détain hors de service p.estimé trois livres</i>	<i> 3 £</i>
<i> ITEM une douzaine d'aciettes de fayence Brune et une demie douzaine de fayence Blanche p. estimé ensemble quatre livres dix sols</i>	<i> 4 £ 10 s</i>
<i> ITEM une scie(?) neuve p.est. cinq livres</i>	<i> 5 £</i>
<i> ITEM deux haches p. est. six livres</i>	<i> 6 £</i>
<i> ITEM deux hoüe ou pioche p.est. ensemble cinq livres</i>	<i> 5 £</i>
<i> ITEM trois Bas(s)in de terre et trois terines p.ensemble deux livres</i>	<i> 2 £</i>
<i> ITEM deux bouteilles de grès p.estimés ensemble quatre livres</i>	<i> 4 £</i>
<i> ITEM cinq Bouteilles de vere p. est. ensemble trente cinq sols</i>	<i> 1 £ 15 s</i>
<i> ITEM six verre p. est. trente sols</i>	<i> 1 £ 10 s</i>
<i> ITEM une marmite usée(?) trente sols</i>	<i> 1 £ 10 s</i>
<i> ITEM un seau et quatre femcotte prisée ensemble cens dix sols</i>	<i> 5 £ 10 s</i>
<i> ITEM un sertau(?ciseau) a fret et un dit a charpentier prisé estimé trois livres</i>	<i> 3 £</i>
<i> ITEM deux terrières quatre livres</i>	<i> 4 £</i>
<i> ITEM deux verilles (vrilles?) dix sols</i>	<i> 10 s</i>
<i> ITEM trois chaines de trennes p.est. ensemble cinq livres</i>	<i> 5 £</i>
<i> ITEM une charue garnie de soc contre entre pas (??) chaîne de proue et autres grement p.est. trente six livres</i>	<i> 36 £</i>
<i> ITEM une vieille cariole trois livres</i>	<i> 3 £</i>
<i> ITEM vingt livres de lard p.est.douze sols la livre fait douze livres</i>	<i> 12 £</i>

Le document fait aussi l'énumération des "hardes de la défunte" : une cape, une robe de Crepon, 4 jupons d'étoffes diverses, deux jupes, 4 mantelets de droquet, un "mantelet de satin broché non fait" :

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Gabriel Dufour*

" ... suivent les hardes de la deffunte lesquelles sont mis au présent inventaire pour être employé en prières pour la deffunte dont le tuteur s'est volontairement chargé et a prouvé les faire dire en tirant des reçu(?) des prière qu'il(?) fairat dire ...

ITEM une cape de Camelot a demie neuve prisée est. vingt Livres	20 £
ITEM une jupe de Crépon à demie usée p. est. douze livres	12 £
ITEM un Jupon de Calmande(?) demie usée prisé estimé quatre livres	4 £
ITEM un Jupon de la dite(?) p.est. dix livres	10 £
ITEM un dit de Serge Jeanne p.est. trois livres quinze sols	3 £ 15 s
ITEM un dit de flanel fleurie p.est. quinze livres	15 £
ITEM un dit de cotton fleurie p.est. dix livres	10 £
ITEM deux jupes de droguet droite pr.est.ensemble douze livres	12 £
ITEM quatre mantelet de droguet p.est. six livres	6 £
ITEM un dit de cotton livres	?
ITEM six petits bonnets denfant	3 £
ITEM une paire de français	3 £
ITEM une jupe un mantelet et un Calmas(?) p.est.ensemble six livres	6 £
ITEM un mantelet de satin broché non fait p.est.douze livres	12 £
ITEM un miroir p.est. deux livres	2 £
ITEM une paire de bas a ... nouvel(?) p.est. cinquante six sols	2 £ 16 s
ITEM une ditte de trente sols	1 £ 10 s
ITEM un mantelet hors de service non estimé ... "	

En RÉSUMÉ, une assez bonne garde-robe, dont la valeur, à elle seule, dépasse la valeur des choses qui sont trouvées dans la maison. Geneviève Tremblay était une femme assez "fière", coquette à ses heures!

### ***c. Que possède encore Gabriel en ce printemps 1756?***

Une maison de 28 pieds par 21 pieds, une grange de 30 par 20, "une écurie non couverte" de 17 par 14, une étable de 20 par 16, une "letterie" de 8 pieds en carré. Les animaux : une jument, un boeuf, 4 vaches, 3 génisses, deux veaux, 3 moutons, une truie et des volailles. Aussi "un canot d'écorce". Un "petit" cultivateur!

" Suivent les bâtiments

*Prt(premièrement) une maison construite de pieces sur pieces couverte en planches planché haut et bas de vingt huit pieds de long sur vingt et un pieds non estimé*

*ITEM une grange de trente pieds sur vingt couverte en paille construite de pieces sur pieces non estimée*

*ITEM une écurie non couverte construite de pieces sur pieces de dix sept pieds sur quatorze pieds non estimé*

*ITEM une étable de vingt pieds sur seize non est.(estimé)*

*ITEM une letterie de huit pieds en carré non estimé*

*ITEM une jumain(jument?) sous poille rouge agée de huit ans avec son attelage prisée estimée ensemble quatre vingt dix livres* 90 £

*(Item un)boeuf sous poille noir agé de quatre ans p.est.soixante quinze livres* 75 £

*ITEM une vache de trois ans sous poille rouge p. est. avec un veau p. est. ensemble cinquante livres* 50 £

*ITEM une ditte (Vache) avec un veau sous poille noir agée de six ans p.(prisée) ensemble quarante cinq livres* 45 £

*ITEM une ditte (Vache) sous poille noir p.estimé quarante cinq livres* 45 £

*ITEM une rouge agé de treize(?) ans mesme prix* 45 £

*ITEM trois genice ... de deux ans pr.estimé ensemble soixante treize livres* 73 £

*ITEM. trois moutons et deux agneaux pr. ensemble trente quatre livres* 34 £

*ITEM une ditte mesme prix* 15 £

*ITEM une ditte p. estimé douze livres* 12 £

*ITEM une oye femelle p. trois livres* 3 £

*ITEM quatre poules trois livres* 3 £

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Gabriel Dufour*

<i>ITEM un canot d'ecorce (écorce) vingt livres</i>	<i>20 £</i>
<i>ITEM trois petits lit de plume et le # (marge : traversin) prisés ensemble soixante douze livres</i>	<i>72 £</i>
<i>ITEM trois couverte p. ensemble seize livres</i>	<i>16 £</i>
<i>ITEM deux roüets à filer p. ensemble huit livres</i>	<i>(8 £)</i>
<i>ITEM six draps p. est. ensemble douze livres</i>	<i>12 £</i>
<i>ITEM deux napes neuve ... deux livres</i>	<i>2 £</i>
<i>ITEM deux lampes deux livres</i>	<i>2 £</i>
<i>ITEM une lanterne et un couloir de fer blanc p. ensemble trente deux sols 1 £ 12s</i>	
<i>ITEM un fer a flasquer trente sols</i>	<i>1 £ 10 s</i>
<i>ITEM cinq livres de filace (filasse) trente sols</i>	<i>1 £ 10 s</i>
<i>ITEM douze livres de fil p. est. douze livres</i>	<i>12 £</i>
<i>ITEM une étrille vingt sols</i>	<i>20 s</i>
<i>ITEM huit livres de lenne(laine) p. est. huit livres</i>	<i>8 £</i>
<i>ITEM une ecuelle d'étain sans couvert p.est une livre</i>	<i>1 £</i>
<i>ITEM deux rot a faire de la toille une paire d'echasse(?) et une paire de lame p. est. ensemble six livres</i>	<i>6 £</i>
<i>ITEM vingt neuf minot de bled a trois livres le minot fait la somme de quatre vingt sept livres</i>	<i>87 £</i>
<i>ITEM sept minot davoyne p. est. une livre le minot</i>	<i>7 £</i>
<i>Suit l'argent monayé et non monnayé ...</i>	
<i>Suivent les dettes actives et passives"</i>	

### (DETTES ACTIVES)

<i>il est du a la dtte communauté par marc Bouillance dit Suisse dis livres 10 £</i>	
<i>ITEM par françois d'allaire cinq livres</i>	<i>5 £</i>
<i>ITEM par degagnes (? Pierre Desgagnés) seize livres</i>	<i>16 £</i>

### (DETTES PASSIVES)

<i>DOIT le dit gabriel Dufour ... a augustin Boivin la Somme de cent livres sur une part de terre qui luy a vendu</i>	<i>100 £</i>
<i>ITEM a zacarie hervé fils quinze livres</i>	<i>15 £</i>

*ITEM a la communauté des deffunct tremblay et marie Bouchard vingt et un minots et demie de bled a trois livres le minot fait la somme de soixante et quatre livres dix sols 64 £ 10s*

*ITEM a pierre Savard soixante et sept livres pour la vente de la terre des mineurs La Bécasse (joseph bonneau) ( surnom donné aux Bonneau) 67 £ »*

Donc Gabriel n'a pas d'ARGENT! Trois voisins lui doivent 31 livres. Lui, Gabriel, il doit 246 livres, de dettes diverses.

" *Suivent les titres et papiers*

*... un contrat de vente de Jacques Bono a gabriel Dufour d'un arpent et demie et douze pieds et plus s'il y a de terre situé a l'isle aux Coudres où sont construits les batiments la ditte terre de cinquante arpents de profondeur sur un arpent et demie et douze pieds comme dit est (?) le dit acte passé par Lavoie Notaire Royal (123) a la petite rivièrre le quinze (ou quatre?) novembre mil sept cent quarante et cotté inventorié pour première pièce sous la lettre A a*

*ITEM un reçu d'augustin Boivin da la somme de c(?ent) deux livres a la vente de la part de terre qu'il a vendu a gabriel Dufour en datte du six a ... (avril? aout? ...) mil ... cinq (1745?) cotté pour deuxième pièce sous ... (?la lettre) (125) B b*

*Suivent les immeubles*

*prt (premièrrement?) deux arpents et quinze pieds de terre de front sur cinquante arpents de profondeur située a l'Isle aux Coudres joignant d'un Costé la terre de Villeneuve d'autre au dit Villeneuve*

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Gabriel Dufour*

*Ne s'étant plus rien trouvé à inventorier nous avons finis le présent inventaire et avons quitté les effets à porter entre les mains du dit tuteur qui s'en est volontairement chargé et promis le tout à présenter toute fois et quant il en serat acquis fait et passé à l'Isle aux Coudres après midi ce quatre may mil sept cent cinquante six Et a signé le dit Sr Joseph Dufour le dit tuteur et subrogé tuteur et estimateur ayant déclaré ne le scavoir de ce enquis Lecture faite suivant l'ord.ce*

*Joseph Dufour*

*Bouillianne dit Suisse*

*Crespin (Notaire)"*

Seul avec ses six jeunes enfants! C'est sur une autre île que Gabriel ira chercher une nouvelle compagne pour sa solitude et une mère pour ses jeunes enfants. Le 9 juin 1756, à St-Jean de l'Île d'Orléans, il prend pour femme Magdeleine Boissonneault dite St-Onge.

Cette "chère" Magdeleine lui donnera douze héritiers (!) qui s'ajouteront aux six enfants du premier lit. De ces douze enfants du second lit, le deuxième, François, fut baptisé et mourut le même jour, à la Petite-Rivière, le 16 octobre 1758.

Pourquoi à la Petite-Rivière et non à l'Île où demeurerait Gabriel? L'acte indique la raison : "à cause de la présence des Anglais à l'Île aux Coudres".

***M. (mariage)                      Le 9 juin 1756, mariage de  
Gabriel Dufour, veuf de G. Dufour et Geneviève  
Tremblé, avec Madeleine Boissonneau, M.  
Boissonneau f.(fille) de Jean et de Marie-  
Joseph Demeule, en présence ...  
F. Guillery, ptr***

Remarques à propos des Registres de Saint-Jean, Île d'Orléans, telles qu'elles apparaissent sous la plume de ceux qui ont fait les Microfilms que nous retrouvons aux Archives Nationale du Québec : "... De 1751 à 1759, les actes de St-Jean ont été écrits dans un même grand registre dont les parties se sont disjointes au cours des ans. .... 1756 à 1757 et les six derniers mois de 1755 ... des feuillets ont été perdus ou égarés

"Mais ces registres existaient encore au début du 19<sup>e</sup> siècle, puisqu'à cette époque, l'abbé Antoine Gosselin, qui fut curé de Saint-Jean de 1829 à 1867, en tira un "résumé" qu'il publia sous le titre *Extraits des Anciens Registres*, lesquels contiennent le sommaire des actes de ces trois années. Et c'est heureux!

"Ces "extraits", par contre, sont défectueux : ils comportent des erreurs de lecture, des oublis, des omissions, ... dues aux difficultés de déchiffrer des manuscrits difficiles, abîmés par l'usage et les épreuves du temps: guerre de Conquête, incendies, eau, humidité, etc. (on y trouve aussi) ... une mauvaise lecture de noms propres ou ... ne pouvant lire ou venir à bout de tel texte du registre original, effacé ou détérioré, il (l'abbé A. Gosselin) passait outre et l'acte est alors perdu!

"En 1756 et 1757, à cause de l'excellente écriture du curé François Guillery, la plupart des actes était facilement lisibles pour l'abbé Gosselin, qui les a reproduit "sommairement" dans ses extraits. "Donc ce sommaire de l'abbé Antoine Gosselin est digne de Confiance en l'absence des registres et des textes originaux. Et c'est la reproduction de ces "extraits" que nous retrouvons sur microfilm et qui nous a permis de retracer le mariage de Gabriel Dufour et de Madeleine Boissonneau ..."

#### **d. La guerre de Sept Ans!**

**Grandeurs et Misères de la guerre!** : A l'époque où Gabriel et Magdeleine commencent leur famille, la Nouvelle-France est en pleine Guerre de Sept Ans, cette guerre au cours de laquelle la colonie passera aux mains de l'Angleterre. En cet été 1758, la bataille de Québec est commencée pour ne se terminer qu'avec la capitulation, le 8 septembre 1760<sup>139</sup>.

Pour la flotte anglaise qui attaque Québec, la situation géographique stratégique qu'offre l'île aux Coudres est exceptionnelle. Les Anglais débarqueront sur l'île dès le début des hostilités et le poste servira de verrou d'une force redoutable aux mains de l'envahisseur.

Les habitants de l'île aux Coudres auront à subir les méfaits cruels et souvent dramatiques de cette "occupation". Très peu collaborèrent avec l'ennemi comme ce fut le cas, semble-t-il, pour Jean-Marc Bouillane (Bouliane) dont la "traîtrise" est rapportée dans les chroniques de l'époque et répétée dans la tradition orale des habitants de l'île.

Mais ce fut un cas isolé ... Car tous les habitants de l'île aux Coudres et ceux des trois villages de la rive-nord : Petite-Rivière, Baie-St-Paul et Eboulements, luttèrent vaillamment pour défendre leurs biens, leurs familles, leur patrie. Mais la lutte était inégale!

A l'île, plusieurs habitants s'enfuirent, traversèrent le fleuve et se réfugièrent chez les habitants de la rive-nord. C'est ce que fit Gabriel Dufour. En effet, comment expliquer autrement le fait que les quatre enfants que Madeleine Boissonneau mit au monde pendant ces années, 1758 à 1762, ne soient pas baptisés à l'île aux Coudres mais plutôt soient inscrits dans le registre de B.-St-Paul?

Beaucoup plus tôt, à l'époque du début de cette guerre, les actes de sépultures rapportent le cas de personnes victimes de la guerre et qui ont fui devant l'Anglais, pendant l'été 1759. C'était avant la bataille des plaines d'Abraham, un enterrement eut lieu à la Baie-St-Paul. Nous avons rapporté plus haut cet événement parce qu'il indique le décès de Louise Dufour. Mais il y avait plus! L'acte est rédigé comme suit :

*" L'an de Ntre Sgn mil sept cent cinquante (?neuf) le neuf de septembre a été par nous prêtre soussigné curé de la paroisse de St-Pierre de la Baie-St-Paul inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Louise Dufour innocente âgée de quarante six ans ... et aussi ont été inhumés dans le cimetière ... les deux enfants de Jacques Fortin, l'enfant de Jean Langlois(Jean Otis dit Langlais), l'enfant de Louis Marie Tremblay et celui d'Etienne peron tous enfants morts ... dans le temps de guerre que les anglais étaient à l'isle aux coudres et a Québec en foy de quoy nous avons signé ... »*

*L. Chaumont pretre"*

#### **e. Lutte acharnée!**

Entre ces années 1748 à 1759, il y eut sûrement maints accrochages. Le dix du mois d'août de ce triste été de 1759, avait été inhumé par le même curé Chaumont *"le corps de Charles demeule tué et la chevelure levée ... a la pointe d'aulne par les anglais où ils firent descente et brûlèrent tout le bas de la bay St-Paul, âgée de trente sept a quarante ans, plusieurs habitants de la paroisse de la baie St-Paul et de l'isle aux Coudres ont assisté à ses funérailles ..."*.

Il est permis de croire que Gabriel Dufour devait être parmi ces "habitants ... de l'île aux Coudres" qui assistaient à l'enterrement de Charles Demeule, un habitant de l'île comme eux; mais lui, il avait été tué et scalpé par les Anglais dans une échauffourée à la Pointe d'Aulnes à l'est du village de Petite-Rivière, dans le secteur des Prairies, à Maillard.

Gabriel Dufour reviendra sur son île au lendemain de la conquête. Dut-il reconstruire sa maison et ses bâtiments, refaire son troupeau, réensemencer des champs négligés et ruinés pendant ces années de guerre et de fuite? Tout permet de le croire.

<sup>139</sup> Sur ce sujet, lire Jean-Paul-Médéric Tremblay, *Tout un été de guerre, la Conquête anglaise, vue de la Baie-St-Paul, 1735 à 1785, 1986.*

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Gabriel Dufour*

Une fois la guerre terminée, revenu sur son île, la vie de Gabriel reprendra son cours. Ses enfants, nés du premier lit, se marieront dans ces années 1765 et quitteront sa maison. Mais la plupart des descendants de cette nombreuse progéniture demeureront sur l'île aux Coudres. Par contre, quelques-uns quitteront l'île. Ainsi deux fils de Gabriel iront faire souche à La Malbaie. Il s'agit de Jean-François, dont les quatre fils s'installèrent à cet endroit, et de Thimothée-Gabriel dont les douze enfants s'y marièrent.

### ***f. Mort de Gabriel Dufour.***

Gabriel Dufour était pilote de bâtiments naviguant entre l'île aux Coudres et Québec. Il se serait noyé quelque part entre son île et l'île d'Orléans, à l'automne 1781 ou au début de l'hiver 1782. En effet l'acte de décès n'apparaît pas au registre de l'île aux Coudres.

Au mariage de sa fille Madeleine avec Dominique Harvey - Hervé, le 1<sup>er</sup> octobre 1781, il est vivant; mais le 7 octobre 1782, au mariage de son fils Marc-Guillaume, il est dit "défunt". De plus, l'inventaire de ses biens est fait par le notaire Jean Néron, du 4 au 6 mars 1782<sup>140</sup>. C'est bien suffisant pour en déduire qu'il était décédé, noyé, à l'automne 1781, en octobre ou en novembre, en cette saison des "mers démontées", des "moutons blancs" et des "nordets froids et mortels", crainte de tous les navigateurs.

Mais Gabriel était un homme de la mer, un navigateur et c'est à elle qu'il avait laissé sa vie. Le petit lopin de terre qu'il avait eu en héritage de sa mère en 1741, il l'avait vendu à Bonaventure, son frère, en 1753<sup>141</sup>. Plus tard, en 1756<sup>142</sup>, il avait eu une concession de Noël Simard, sur la Seigneurie de la Rivière du Gouffre. A-t-il exploité et habité cette concession? Nous n'avons pas trouvé de documents, chez les notaires de Charlevoix, pouvant permettre d'éclaircir ce point et d'autres questions sur la vie de cet ancêtre, Gabriel Dufour. Puis, il y eut, le 17 juillet 1782, Partage des immeubles de la veuve St-Onge et les héritiers de feu Gabriel Dufour<sup>143</sup>.

Enfin, en 1786, demande et acceptation de mise en tutelle des enfants mineurs de Marg. St-Onge (veuve de Gabriel Dufour) (voir originaux p. 585 à 588)

### ***g. Descendance de Gabriel Dufour.***

Certains fils ou filles de Gabriel furent assez célèbres. L'abbé Alexis Mailloux en a connu quelques-uns; voici ce qu'il en dit :

*"ALEXIS Dufour, (qui avait le surnom Lagarcette), un des plus grands chasseurs qu'ait eus l'île aux Coudres, n'était pas célèbre par sa force extraordinaire mais par sa voix d'une grandeur étonnante. Certains cris, qu'il avait la manie de pousser de temps à autre, jetaient l'épouvante parmi les jeunes enfants. Les quêteux ne connaissaient pas de plus grande calamité que les cris de Lagarcette, dont le plaisir était de les épouvanter"*<sup>144</sup>.

Une fille de Gabriel fut fort célèbre à l'île : MADELEINE ou, comme les gens disaient, "La Grande Madeleine"<sup>(144)</sup> : *"Elle était d'une grandeur, d'une grosseur et d'une force extraordinaires. Son mari s'appelait Dominique Harvey. La grande Madeleine était dans son élément quand elle faisait les ouvrages qui ne sont que le propre des hommes .... Ainsi, elle traînait les chaloupes, à l'eau; elle en plantait les mats, en étendait et roulait les voiles, elle*

<sup>140</sup> Greffe Jean Néron, du 4 au 6 mars 1782. Inventaire feu Gabriel Dufour et Madeleine Boissonneault dite St-Onge.

<sup>141</sup> Greffe Michel Lavoye, le 21 mars 1753 .

<sup>142</sup> Greffe Michel Lavoye, le 11 décembre 1756.

<sup>143</sup> Greffe Jean Néron, le 17 juillet 1782, Partage des immeubles de la veuve St-Onge et les héritiers de Gabriel Dufour.

<sup>144</sup> Alexis Mailloux, Promenade autour de l'île-aux-Coudres, p.23, 24.

## *Gabriel-Robert Dufour - Histoire de son fils Gabriel Dufour*

*en maniait les rames de manière à "casser" les meilleurs hommes. Quand il ventait fort, c'était elle qui tenait la barre du gouvernail, et les hommes ne se risquaient pas à essayer de la lui ôter, car ils se seraient fait asseoir ... Elle ne se gênait nullement de taper ses frères plus âgés qu'elle, quand les choses n'allaient pas à son goût. Dans les champs, à la maison, dans les chaloupes, n'importe où elle se trouvait, la Grande Madeleine était maîtresse..."*

**AUGUSTIN Dufour**, un autre fils de Gabriel : l'abbé Mailloux dit de lui : <sup>(144)</sup> : "C'est un remarquable navigateur côtier ... Cet homme a un coeur royal et une sensibilité incroyable. Bienfaisant, charitable, hospitalier, toujours prêt à rendre service aux autres; d'une franchise de caractère admirable, honnête et loyal, Augustin Dufour joint à toutes ces qualités, une foi profonde, une grande délicatesse de conscience et un courage religieux, qui en font un bon et excellent chrétien."

**FRANCOIS Dufour**, aussi fils de Gabriel, était réputé <sup>(144)</sup> :  
*"le plus adroit chasseur de son temps ... Pendant la saison de chasse, il allait chaque matin faire un tour à l'Ilette ... Parvenu à un certain âge, il ne voyait presque plus ... Les gibiers passaient près de lui, sans qu'il les vit suffisamment pour pouvoir tirer ... mais il allait toujours faire son tour de chasse ..."*

La plupart des fils et des filles de Gabriel Dufour furent des personnes assez remarquables, dont les œuvres et les caractères ont laissé des traces chez la population de l'île et parmi leurs descendants. Heureux qui peuvent les compter dans leurs ancêtres!

---

Voici une liste incomplète de transactions, concernant des fils et des petits-fils de Gabriel. Nous l'insérons pour le bénéfice des descendants de Gabriel Dufour :

1. Le 26.08.1782, Vente de Louis Tremblay, Joseph Gaudreault et Jean Dufour à Madeleine St-Onge leur mère et belle-mère. (Jean Néron)
2. Le 28.06.1787, trois billets de vente portant quittance en faveur de Madeleine Dufour, femme de Dominique Harvey. (Jean Néron)
3. Le 29.11.1790, Vente de Benjamin Tremblay à Jean Dufour(?) du terrain acquis de Georges Thompson le 27.02.1770. (Jean Néron)
4. Le 9.6.1791, Vente Mad.Boissonneault à Alexis et Augustin Dufour ses fils. (Jn. Néron)
5. Le 06.02.1792, Quittance des héritiers de Gabriel Dufour à Marguerite St-Onge (il s'agit plutôt de Madeleine Boissonneault) (Jean Néron)
6. Le 8.10.1792, Vente Frs Tremblay à Thimothée Dufour (fils de Gabriel) (Jean Néron)
7. Le 27.6.1795, Quittance des héritiers d'Antoine Perron et d'Alexis Dufour (Jean Néron)
8. Le 27.06.1795, Échange entre Antoine Perron et Alexis Dufour (Jean Néron)
9. Le 23.02.1796, Concession de Jean-François Tremblay (Seigneur des Eboulements) à Jean (Jean-François), (fils de Gabriel) (Jean Néron)
10. Le 07.01.1803, Quittance d'Antoine Perron à Alexis Dufour (Frs Sasseville)
11. Le 07.02.1803, Vente des héritiers Dufour à Augustin Dufour (Frs Sasseville)
12. Le 14.04.1805, Quittance de Dominique Harvey à Augustin Dufour (F. Sasseville)
13. Le 26.10.1805, Vente de Jean Desgagnés à Augustin Dufour (Frs Sasseville)
14. Le 04.01.1806, Vente d'Augustin Tremblay à Augustin Dufour (Frs Sasseville)
15. Le 22.02.1806, Vente de Pierre Audet à Augustin Dufour (François Sasseville)
16. Le 27.08.1806, Testament de Jean(François) Dufour (Isidore Lévesque)
17. Le 16.06.1807, Vente de Thimothée Dufour et sa femme à Alexis Dufour (Is. Lévesque)
18. Le 20.06.1807, Vente d'Augustin Dufour à Etienne Desbiens (Isidore Lévesque)
19. Le 29.08.1807, Vente d'Alexis Desbiens à Augustin Dufour (Isidore Lévesque)
20. Le 05.09.1807, Quittance Augustin Dufour à Alexis Desbiens (Isidore Lévesque)
21. Le 07.09.1807, Vente de Basile Ratté à Augustin Dufour (Is. Lévesque)
22. Le 28.10.1807, Ratification de M.-Anne Simard en faveur d'Augustin Dufour (I. Lévesque)

***“Île chérie, Toi qui fus mon berceau,  
Toujours bénie, En ton séjour si beau!  
O mon bonheur! Sur toi ma vie s’écoula sans douleur”***

En commentaire de ce texte du Chanoine Alexis Mailloux (ASQ), le Dr Jean-Claude Dufour, président d’honneur du rassemblement de 1991 à l’Isle-aux-Coudres, disait :

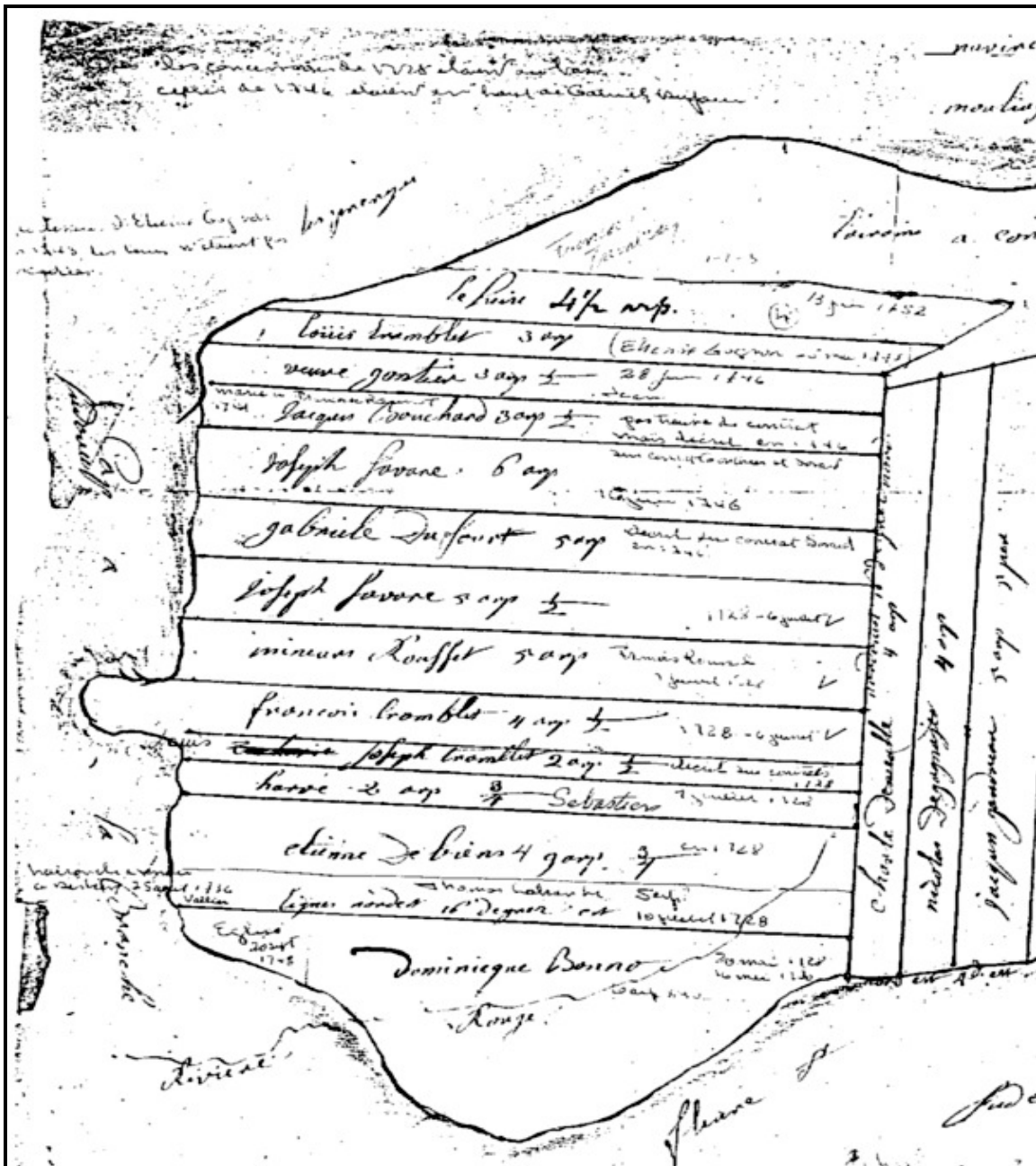
*“... comme tant d’autres, et autant que d’autres, nous sommes venus il y a trois cents ans. Et nous sommes restés. Nous avons pris pied à St-Joachim et nous avons essaimé dans tout l’Est québécois et même ailleurs. Chaque ville, chaque village, chaque paroisse compte un des nôtres, qui est arrivé avec les premiers, qui a participé, qui a contribué.*

*“Robert Dufour fut envoyé par les Messieurs du Séminaire explorer la Coste St-François-Xavier, car il était, selon le Procureur, “expérimenté dans le pays”. “Nicette” Dufour, avec François Savard, s’embusqua sur l’Isle aux Coudres, en 1759, et captura le petit-fils de l’amiral anglais Durell. Joseph Dufour, le Grand Bona, fut membre du premier parlement canadien de 1792. Gabriel Dufour, son fils Augustin et son petit-fils Augustin furent à l’origine du cabotage sur le fleuve St-Laurent. Clément Dufour, selon l’abbé Mailloux, fut un très habile charpentier de goélettes et de chaloupes.*

*“Tels étaient les premiers Dufour, nos ancêtres. Pourquoi le dire? Pourquoi le redire? Pourquoi même le radoter? Pourquoi le fêter?”*

*“Félix-Antoine Savard, le célèbre auteur de Menaud, Maître Draveur répondrait sans doute ainsi : “Vos enfants ont besoin de s’entendre dire que les lieux où ils vivent furent aussi défrichés par les Dufour et que leurs ancêtres, par des moyens dérisoires y ont créé un pays de bonheur qui a peu d’équivalent dans les temps modernes”.*

*“Je préfère quant à moi la réponse qui serait faite par le maître de pêche Harvey, dans le fameux film de Pierre Perreault sur la pêche aux marsouins à l’Isle aux Coudres. Quand on lui demande, dans le film, le bien-fondé de relancer à l’Isle, cette pêche, Harvey répond, vite, et en bégayant un peu : « Pour la suite du Monde ... » (Dr Claude Dufour, Chicoutimi 1991).*



Dessinée à la main, cette ancienne carte montre la division des terres de l'île-aux-Coudres vers 1750. On y voit, nettement indiqués, les noms des concessionnaires de l'époque, installés dans le secteur du Cap à Labranche. En regardant attentivement, on peut y lire le nom de Gabriel Dufour qui occupait alors une partie de la terre que Robert Dufour avait à sa mort en 1720. La terre de "gabriele Dufourt 5 arps" est située entre les 2 lots de "6 arps et 5 arps 1/2" occupés par Joseph Savard.

Cette terre fut occupée par Bonaventure jusqu'en 1742.  
 (Voir le chapitre de l'Histoire de son fils Bonaventure Dufour, à la lettre e. :  
 La succession de Bonaventure Dufour.)



- 1990 -

***Monument érigé sur la terre de Gabriel Dufour  
à l'Isle-aux-Coudres.***

***En Hommage à Gabriel-Robert Dufour,  
qui y a vécu vers 1719.***

***L'ancêtre avait d'abord acquis cette terre de  
10 arpents de large sur l'île, secteur du Cap à La Branche;  
à sa mort, en 1720, il l'avait laissée « en abatis »!***

***Cette concession fut occupée par ses enfants  
jusqu'en 1734.***

***De 1734 à 1742, Bonaventure Dufour l'habita.  
Puis en 1742, cette terre et habitation furent cédées  
à Gabriel, le cadet.***

***Ses descendants l'ont transmise de père en fils  
jusqu'à aujourd'hui.***